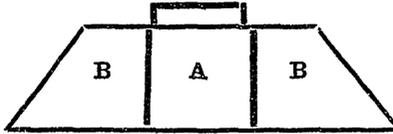


remblai. Ces sections dans le remblai mirent au jour le fait que, bien que les ingénieurs de service eussent fait rapport que le remblai était entièrement composé de roches détachées, néanmoins les moëllons formaient tout simplement un noyau, juste assez considérable pour servir de point d'appui aux traverses et à la voie du chemin de fer, le reste de la chaussée était rempli avec du ballast. Mais je ferais mieux de m'expliquer au moyen d'un petit croquis.



“ La partie ‘A’ était la seule faite de moëllons, les parties ‘B B’ étaient remplies de ballast. La quantité entière du remblai ‘A’ et ‘B B,’ a été estimée par les ingénieurs, comme ayant été composée de roches détachées et payée en conséquence, tandis que les parties ‘B B’ étant faites de ballast qui était payé d’après le mesurage de la quantité extraite des terrains d’emprunt, sans égard à l’endroit où il était déposé, se trouvaient ainsi payées, premièrement, comme roches détachées, à 90 cts. la verge cube, et deuxièmement, comme ballaste, à 90 cts environ la verge cube. Cette partie de terrassement se trouve près du deuxième coude de la rivière Oskondéga.

“ Les ingénieurs ont admis, dans bien des cas, une grande quantité tant de roches détachées que de roc solide pour des moëllons qui gisaient en partie au-dessus de la surface générale du sol. Pour arriver aussi approximativement que possible à la quantité réelle qui devait être admise dans chacun de ces cas, je mesurai, un à un, tous les moëllons au-dessus de la surface générale d’une aire étendue du terrain avoisinant ; je préparai mon calcul en conséquence, et je trouvai une quantité considérablement au-dessous de celle que les ingénieurs admettaient.

“ Il y a deux espèces de travaux, que l’on appelle : pierre perdue. Il y a les murs de soutènement en pierre perdue pour la protection des talus des remblais contre l’action de l’eau ; et les drains de pierre (tranchées remplies de pierre). En ce qui concerne la *quantité* de la dernière classe, je n’ai rien d’important à dire, mais attendu que la spécification stipule que chaque fois qu’on emploiera des matériaux provenant d’une tranchée et payés, dans des travaux d’une classe supérieure, on en déduira la valeur dans la tranchée ; comme je crois que toutes les pierres de ces drains de pierre ont été indubitablement tirées des tranchées et payées comme travaux en pierre perdue, dans les drains ; et comme on ne trouve pas dans les livres des ingénieurs, un seul exemple de déduction de la valeur des pierres dans les tranchées, je pense qu’il faudrait faire une très grande déduction, à cet égard, dans les calculs des ingénieurs. Mais ne me sentant pas capable de pouvoir affirmer, d’une manière positive, que les pierres, en tout ou en partie avaient été tirées de la tranchée, je n’ai pas, en conséquence, fait la déduction.

“ Dans l’autre espèce de pierre perdue, à savoir : celle des murs de soutènements pour la protection des remblais contre l’action de l’eau, — je crois avoir